

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

JEUDI 24 MARS 2016

à 20 HEURES

Maison de la Famille

34 rue Gabriel Péri

Salle en rez-de-chaussée

ORDRE DU JOUR :

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2015.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 février 2016.

- 1 Débat d'orientation budgétaire de la Commune pour 2016.
- 2 Débat d'orientation budgétaire du service de l'Assainissement pour 2016.
- 3 Maintien des Indemnités de fonctions de Monsieur le Maire à un taux inférieur.
- 4 Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental des Yvelines pour des travaux de mise en séparatif des branchements en partie privative, sous Maîtrise d'Ouvrage publique, et validation de la convention correspondante.
- 5 Choix du mode de gestion du service de l'assainissement collectif.
- 6 Liste des emplois pouvant conduire à l'attribution d'un logement de fonction et fixation du montant de la redevance y compris pour les agents logés sans que cela ne soit lié à des considérations de service.
- 7 Modification de certaines modalités d'application du calcul des charges afférentes au chauffage collectif des logements de fonction.
- 8 Loyers des logements des professeurs des écoles.
- 9 Subvention de la DRAC concernant les manifestations cinématographiques du cinéma « Les Yeux d'Elsa » au titre de l'organisation du Festival « Les Yeux Pleins d'Etoiles ».
- 10 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Française des Anciens Combattants (UFAC).
- 11 Convention d'Objectifs et de Financement – Prestation de service - Contrat Enfance Jeunesse.
- 12 DETR 2016 - Demande de subventions pour la mise à niveau de nouveaux quais de bus.

Pour information :

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 22 avril 2014. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 18 mars 2016



Le Maire,

Bernard DEBAIN